

## Réponses aux questions formulées pendant l'enquête publique

Fiche 40 : Remise de la synthèse des observations et réponse CHU

Fiche 24 : Relevé des observations et réponses du CHU

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
Bureau de l'Environnement  
Déposé le 30 MARS 2022

**Question n°1 - Dans le cas où l'arrêt du tramway serait situé à l'entrée du site, le CHRU envisagerait-il l'ouverture d'une ligne de navette interne ? Cette éventualité pourrait-elle être faite avec la société de transport de la métropole ?**

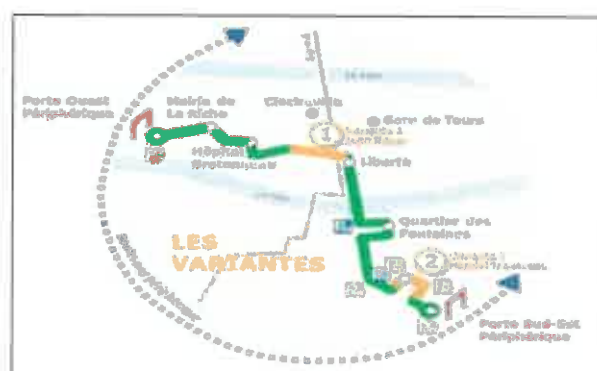
Le projet du CHU a été initié avec la proposition d'une station du tramway sur le site du CHU, sur l'actuelle voie bus.

On voit sur le plan ci-après, en rouge, la trajectoire proposée par le CHU d'insertion du tramway avec une desserte à l'intérieur du CHU qui aurait permis de proposer un rapprochement entre la station du tramway et le hall d'entrée du futur NHT mais aussi avec l'IFPS, centre de formation des professionnels de santé, gros générateur de trafic avec des étudiants plutôt friands du recours aux transports en commun.



Au printemps 2018, dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de deuxième ligne de tramway dont le garant était la commission nationale du débat public (CNDP), une variante à la trajectoire sur l'avenue de la République (variante n°2) était proposée au débat.

Le schéma ci-après présente cette variante. La concertation devait permettre d'apporter les éléments permettant l'arbitrage des élus compétents quant au tracé à retenir.



Le CHU avait alors cherché à recueillir l'avis de ses agents sur la variante proposée à la concertation.

Voici le message envoyé à tous les agents du CHU par le service communication du CHU le 26 avril 2018.

Mesdames,  
Messieurs,

**Tours Métropole Val de Loire engage une concertation publique sur le projet de deuxième ligne de Tramway.**

Toutes les Informations sont disponibles sur : [www.mobilite.tours-metropole.fr](http://www.mobilite.tours-metropole.fr)

Le tracé prévisionnel de la deuxième ligne de Tramway prévoit, en solution de base, de passer devant le site de Trousseau par l'avenue de la République.

En variante, le tramway pourrait entrer dans l'enceinte de l'hôpital et ressortirait par la rue Mansart.

**Le CHU de Tours se mobilise pour que la deuxième ligne de tramway passe dans l'enceinte de l'hôpital du site Trousseau, pour les raisons suivantes :**

> **L'augmentation du nombre de déplacements générés par le site hospitalier de demain**  
Le CHU de Tours est le premier employeur de la région, avec 10.000 professionnels. Le volume à terme des patients, consultants, visiteurs et étudiants est considérable.

Faire passer le tramway à travers le site de Trousseau, c'est garantir une desserte efficace du site et améliorer l'offre de service aux usagers.

> **La desserte efficace pour tous du CHU dans une Métropole moderne et ambitieuse**

Tours Métropole Val de Loire se veut une métropole moderne, et cela passe par une desserte efficace de son CHU, accessible à tous.

**VOUS SOUHAITEZ QUE LE TRAMWAY PASSE DANS L'ENCEINTE DE TROUSSEAU ?**

**Donnez votre avis, jusqu'au 8 Juin 2018 :**

- par écrit, aux accueils des sites de Trousseau et Bretonneau

- sur le site internet du CHU : [www.chu-tours.fr/sondage-trace-tramway](http://www.chu-tours.fr/sondage-trace-tramway) (à partir d'un PC accédant à internet)



## DEUXIEME LIGNE DE TRAMWAY : DANS TROUSSEAU !

La deuxième ligne de Tramway desservira les deux principaux sites du CHU : Bretonneau et Trousseau.

Une variante est encore à l'étude: la possibilité que le tramway passe dans l'enceinte de l'hôpital Trousseau, pour permettre un accès immédiat à l'hôpital, pour les usagers et le personnel.

**Vous souhaitez que  
le tramway passe  
DANS l'enceinte de  
Trousseau ?**



**DONNEZ VOTRE AVIS**

Jusqu'au 8 juin 2018 :

- par écrit, aux accueils des sites  
de Trousseau et Bretonneau

- sur le site internet du CHU  
[www.chu-tours.fr/sondage-trace-tramway](http://www.chu-tours.fr/sondage-trace-tramway)

La conclusion de cette démarche avait conduit aux résultats suivants :

- Courrier au président de la métropole le 25 avril 2018 avec une motion argumentée de la directrice favorable à la variante 2 inscrite dans les registres ouverts dans les 22 communes du territoire
- 1532 signatures d'agents et d'usagers du CHU en faveur de la variante entrant dans l'hôpital ont été recueillies et communiquées dans les registres de la concertation dans les 22 communes de la métropole
- Le conseil de développement métropolitain a délibéré sur cette concertation et sa contribution a été la suivante :

S'agissant de l'hôpital Trousseau, le CODEV considère que l'entrée dans le site est indispensable, ne serait-ce que parce le Schéma directeur Immobilier Trousseau 2040 prévoit un seul site rassemblant le CHU, la faculté de médecine et les unités de recherche. 30.000 personnes devraient chaque jour se trouver sur le site. Bien sûr, il conviendra d'envisager une desserte interne au site.<sup>4</sup>

In fine, le tracé initial, avenue de la république a été retenu et lors d'échanges avec le président de la métropole de l'époque et la directrice générale du CHU, le président avait indiqué son souhait que l'étude d'une desserte interne (navette) soit engagée par la collectivité avec une gestion devant être portée par le concessionnaire de transport en commun du syndicat des mobilités.

Le CHU n'envisage donc pas de navette interne mais attend le retour de la collectivité quant à la mise en œuvre de ses engagements

**Question n°2 : La construction d'un parking silo serait-elle envisageable sur la partie du site dépendant du PLU de Saint-Avertin ?**

Réglementairement, la réponse à cette question est oui, ce qui n'est plus le cas sur la commune de Chambray-lès-Tours qui l'a interdit dans son PLU.

Une telle orientation serait néanmoins contraire aux intérêts des usagers du site (agents, patients ou visiteurs) dans la mesure où les parkings pérennes implantés sur la commune de Saint-Avertin sont situés au Nord du site à une distance importante des lieux de soins de demain.

Le CHU ne s'interdit pas de demander une remise en cause du PLU de Chambray si le besoin d'un parking silo se faisait sentir car ce besoin se situe bien au sud du site.

**Question n°3 - La remise d'abonnements préférentiels partiellement pris en charge par le CHRU à destination des personnels de l'hôpital est-elle envisageable ? Le CHRU prend-t-il ou pourrait-il prendre en charge les frais de trajets de ses salariés lorsqu'ils utilisent un moyen de transport alternatif ?**

A ce jour, le CHU rembourse déjà, conformément à la réglementation 50% des abonnements de transport collectif des agents venant en transport en commun au CHU. En 2020, 162 agents bénéficient de cette disposition.

Par ailleurs, depuis 2020, le CHU permet l'accès aux agents à un forfait mobilité durable d'un montant de 200€ par an (pour un poste à temps complet qui fait plus de 100 trajets par an) en vélo ou en covoiturage. Ce sont 102 agents qui bénéficiaient de ce dispositif en 2020.

Le CHU a demandé aux collectivités de compléter ce dispositif d'accompagnement aux bénéficiaires des agents du CHU dans le cadre de l'arrivée de la future ligne de tramway pour inciter plus encore ce public à utiliser le tramway (accès gratuit au parking relais de la Papoterie et transport gratuit depuis celui-ci).

### Codage des observations.


Support / lieu	Métropole	Tours	Chambray-lès-Tours	Saint-Avertin	CHU Trousseau
Registre papier	RM..		RC..	RS..	RH..
Registre électronique Préfecture			RP...		
Courrier au M.O			MO...		
Lettres	LM..	LT..	LC..	LS..	LH..
Observations orales			OC..	OS..	OH..

### Relevé des observations.

...	Observations	Réponse
1	<p>LS.01 : M. Pierre FABRE, 55 rue de la Petite Alouette, St Avertin. « [...]Ce qui nous intéresse n'est pas tant la configuration des futurs locaux accueillant les patients que les conséquences sur nos vies quotidiennes dans les quatre ans à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Flux de circulation des véhicules et itinéraires empruntés</li> <li>- Horaires de travail, y compris en fin de semaine et impact sur la circulation</li> <li>- Bruit lié à cette circulation et aux phases de travail des divers engins</li> <li>- Emission de poussière.</li> </ul> <p>[...]Cela n'a rien à voir avec l'intérêt de l'opération en cours à propos de laquelle je n'ai de toute façon pas les éléments pertinents d'appréciation.</p>	<p>Réponse faite par courrier DG n°2022-033 en date du 28 février 2022 : "Vous m'avez écrit récemment pour me faire part de votre déception quant aux éléments qui ont été présentés à l'occasion de la réunion à destination des riverains qui s'est tenue à l'IFPS le 3 février dernier. Je vous confirme que l'intention première de cette réunion était bien de donner de la lisibilité aux voisins proches des évolutions immobilières du site de Trousseau, communication qui n'avait jamais été proposée jusqu'à ce jour. Il me semble que les aspects relatifs aux évolutions de la circulation et aux risques induits par le chantier (bruit ou poussière) ont bien été évoqués à l'occasion de cette séance. Comme cela a été évoqué lors de cette réunion, nous avons comme</p>

<p>[...]</p>	<p>intention de poursuivre plus en détail la présentation de l'impact du chantier sur le voisinage quand les grandes des différents projets seront affirmées."</p>
<p>2</p> <p><b>RC.01</b> : Mme Françoise MAGNE, 34 bis avenue de la République, Chambray.  « Aménagement à la sortie de l'hôpital : sens giratoire ? stationnement sur l'avenue ? entrée de la résidence ? en attente d'une installation d'une clôture ou barrière d'entrée de la résidence, pas reçu l'information pour la réunion prévue le 3/02/18h30.[...] »  <i>Ajouté le 14 mars 2022</i> : « Circulation intense rue Félix Dujardin heures de pointe. »</p>	<p>L'aménagement du carrefour est présentée au dossier. Il ne s'agit pas d'un carrefour giratoire mais d'un carrefour permettant le meilleur débit d'entrée et de sortie sur l'hôpital. Ce carrefour a été dimensionné par la métropole dont le dimensionnement relève de leur compétence. Les conditions d'entrée ou de clôture de la résidence ne sont pas de la responsabilité du CHU.</p>
<p>3</p> <p><b>RC.02</b> : M. Michel BEUREY, 11 rue Marie Laurencin, Chambray.  « Quels sont les couloirs aériens pour accéder à l'hélistation du futur hôpital Troussseau ? Impacts sur les riverains ? J'ai bien noté que les flux ne seront pas impactés par le regroupement des services sur le site Troussseau. »</p>	<p>Les axes de l'hélistation au sol actuelle sont les suivants : 125°-305° par rapport au nord vrai pour la trouée ouest et 155°-335° pour la trouée est. Cette double trouée désaxée induit une empreinte sonore qui est communiquée en page 80 de l'étude d'impact du permis de construire. Les axes de la future hélistation en terrasse seront les suivants 117°-297°. Cette trouée induit une empreinte sonore qui est communiquée en page 127 de l'étude d'impact du permis de construire. Il est confirmé qu'il n'y a pas d'évolution structurelle liée au projet de nature à impacter le nombre de mouvements hélicoptères sur l'hélistation (toutes les urgences hélicoptères, qu'elles soient traitées ensuite à Troussseau, Bretonneau ou Clocheville atterrissent déjà sur le seul site de Troussseau. L'évolution possible de ces mouvements (à la baisse comme à la hausse) ne dépend que du recours à ces moyens pour des prises en charge qui le nécessitent médicalement.</p>
<p>4</p> <p><b>RC.03</b> : Pierre et Nicole AUBRY, 34 bis avenue de la République, Chambray.  « Conseiller syndical, résidence Grammont, la Bruyère.  En voiture, comment se fera l'entrée à l'hôpital ? La piste cyclable sera-t-elle d'un ou des 2 côtés de l'avenue ? Pas informés de la réunion du 3/02/2022 à l'IFPS ??? L'IFPS aurait bien besoin d'un bon rafraîchissement !! »</p>	<p>L'entrée dans l'hôpital se fera par un carrefour présenté au dossier et dimensionné par les équipes de la métropole et du syndicat des mobilités (pilote du tramway) dont c'est la responsabilité pour garantir le meilleur fonctionnement de ce carrefour. Ce travail est mené en partenariat avec ces services et le CHU. Le dossier du CHU présente les voies cyclables dans le site du CHU. Ce qui se passe en dehors ne relève pas de sa responsabilité.</p>



	<p>Le site de l'IFPS fait l'objet d'une réflexion avec le conseil régional Centre en vue de sa réhabilitation mais cela ne relève pas de ce dossier.</p> <p>Le site de l'IFPS fait l'objet d'une réflexion avec le conseil régional Centre en vue de sa réhabilitation mais cela ne relève pas de ce dossier.</p> <p>La question de l'entretien des arbres de l'IFPS et des haies du CHU sont sans rapport avec le dossier soumis à l'enquête.</p>	
5	<p><b>RC.04</b> : Mireille et Paul BOULAND, 59 rue de la Petite Alouette, St Avertin.</p> <p>[Remarque <b>RC.03</b> : <i>IFPS</i>] exactement !!! et faire l'élagage des grands chênes qui traversent la rue de la Petite alouette – et supprimer les haies qui ne servent à rien – Sinon à employer du personnel pour rien- ? »</p>	
6	<p><b>RC.05</b> : M. GARDIEN, 11 Chemin Rouge, Chambray/Tours- M. ESNAULT, 18 Chemin Rouge, St Avertin.</p> <p>« Aménagement Chemin Rouge «  sauf riverains et Urgences » au départ de la rue de la Sagerie – Est-ce possible ! »</p>	<p>Cette question relève de la compétence du maire de Chambray-lès-Tours pas du CHU.</p> <p>Le seul usage envisagé par le CHU de cette voie est celle d'un recours pour les véhicules sanitaires d'urgence (SMUR, SDIS ou ambulance privée en départ primaire) en cas de difficulté d'accès ponctuel depuis l'avenue de la République.</p>
7	<p><b>RS.01</b> :M. Claude GOMES, 17 chemin du Jard, St Avertin.</p> <p>« Je conteste l'étude du bruit et des vibrations émises par l'hélicoptère sur les habitations ; Une mesure devrait être faite dans les habitations quand l'hélicoptère passe à quelques mètres au-dessus des habitations. Tout vibre dans les maisons et cela est infernal. Pourquoi abîmer le terrain de foot, espace vert, pour faire un parking ? »</p>	<p>Les études de bruit présentées sont celles attendues réglementairement.</p> <p>La construction du parking au nord du site sur l'emplacement du terrain de foot est rendu nécessaire par la suppression des places de parking au sud du site (chantier NHT) et à l'impossibilité de verticaliser le stationnement (parking silo) sur les parkings restant au sud du site.</p> <p>Il est bien nécessaire de reconstituer a minima le nombre de places de stationnement existant.</p>
8	<p><b>RS.02</b> : J. Cl. et Pierrette HENNETEAU, 3 rue Alfred de Vigny, St Avertin.</p> <p>« Suite au déplacement du parking sur le terrain de foot de l'hôpital pendant les travaux, le quartier des Grands Champs sera impacté par la circulation du personnel de l'hôpital. Dommage que le quartier des Grands Champs ne figure pas sur le plan d'Enquête Publique. »</p>	<p>Les agents du CHU ont déjà accès avec leurs badges au site par l'entrée nord. La création de parking au nord ne modifie en rien ces droits.</p>
9	<p><b>RS.03</b> : M. Michel LEFEUVRE, 19 rue de la Morellerie, St Avertin.</p> <p>« <u>Suggestion</u> : Et si ! profitant de ce grand projet bien sûr nonobstant le budget ... il serait possible de transférer l'école d'infirmières « éviterait sa rénovation » compris son parking – simplement une idée sans illusions, mais ... l'avenir... »</p>	<p>Demande sans rapport avec le dossier soumis à l'enquête. Il n'est pas prévu de déménager l'école d'infirmière.</p>

10	<p><b>RS.04 : Mme T. DUPONT</b></p> <p>« Les nuisances de l'hélicoptère sont importantes et devraient être étudiées : nuisances sonores et nuisances sur les maisons, vibrations répétées pouvant engendrer des conséquences sur les murs. Pourquoi un nouvel hôpital. La mise en conformité du bâtiment actuel aurait sans doute été moins onéreuse. Pourquoi le nouvel hôpital se situe-t-il sur la commune de Chambray-les-Tours alors que l'actuel se situe sur la commune de Saint Avertin. Il est important que le tram vienne jusqu'à Trousseau, le faire continuer plus loin n'aurait aucune utilité. »</p>	<p>Les nuisances de l'hélicoptère aujourd'hui, pendant le chantier et à terme sont présentes de manière explicites dans le dossier d'étude d'impact. La question pourquoi un nouvel hôpital. La réponse explicite est dans le propos introductif du dossier d'étude d'impact mais si on devait le résumer ce projet vise à une amélioration de l'offre de soins (parcours, confort hôtelier), ce que l'actuel tour de Trousseau n'est plus capable d'offrir. L'étude des différentes hypothèses (rénovation ou reconstruction) a été faite dans les phases préliminaires de 2015 à 2017 et celle de la rénovation n'a pas été retenue car le niveau d'amélioration aurait été compliqué à atteindre et la mise en place d'un chantier de cette importance en site occupé aurait été extrêmement ardue. L'implantation au sud du site est le fruit d'une étude d'aménagement urbain de l'ensemble du site. Il s'avère que ces parcelles sont sur la commune de Chambray-les-Tours. Le CHU n'est pas compétent sur le commentaire relatif au tramway.</p>
11	<p><b>RS.05 : M. Michel JACQUEMIN, 91 avenue du Général de Gaulle, St Avertin.</b></p> <p>« Nous sommes en limite du grillage du CHU et à l'arrière du bâtiment des espaces verts – dans la coulée de la trame verte – lors de la construction du bâtiment espace vert, le CHU avait planté des arbres pour atténuer la vue sur le bardage. Il y a 3 ans, 4 arbres ont été abattus – depuis un seul a été replanté – laissant un large trou dans le paysage. D'autre part l'arrière du bâtiment sert de décharge sauvage (tuyaux, palettes, tréteaux, pylônes électriques etc...) voir photo –SVP. Pouvez-vous replanter les arbres où ils étaient, 1 pour 1 nous suffira - et d'autre part éviter que la trame verte devienne une déchetterie. » [PJ : 3 photos]</p>	<p>Cette question est sans rapport avec le dossier présenté à l'enquête publique. Elle sera étudiée dans le cadre de la simple gestion du site.</p>
12	<p><b>MO.01 : M. Mme REBOURS, 12 rue Ronsard, St Avertin.</b></p> <p>Demande de prendre connaissance du plan paysager du projet.</p>	<p>Réponse faite par mail le 25 février : "Les éléments paysagers du dossier sont accessibles dans le dossier d'enquête publique mis en ligne sur le site internet de la préfecture <a href="https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours">https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours</a> ou lors des permanences du commissaire enquêteur (la dernière aura lieu le 14 mars prochain de 14h à 17h en mairie de Chambray les Tours)."</p>



13	<p>L.H.01 : Mme Anne-Marie VILLARD, Présidente Association de défense du « Hameau de la Cour » - Chambray-lès-Tours</p> <p>[...] « L'association demande à ce que les points suivants soient particulièrement analysés et éclaircis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le trafic routier va se trouver intensifié du fait de l'augmentation du site par l'accroissement du personnel hospitalier, de la patientèle, des visiteurs et ambulances.</li> <li>-Le trafic aérien (3 plateformes hélistation) va générer des nuisances sonores accentuées du fait de l'emprunt plus fréquent des couloirs [...] au-dessus des zones denses d'habitations (plus particulièrement les zones 3 et 4)</li> <li>-Le patrimoine naturel va être considérablement impacté [...] faune et flore.</li> <li>-Les places de parking sont-elles gratuites ?</li> <li>-Est-il prévu des récupérateurs d'énergie dégagée par l'incinération des déchets [...] ?</li> <li>-Quel est le nombre exact de lits ? Les informations [...] ne sont pas claires.</li> <li>-Quid de l'avenir de la tour et des « opérations tiroirs » dont la pérennité est envisagée jusqu'à 2030 ? »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le trafic va effectivement augmenter du fait de l'augmentation des activités sur le site. L'étude Transitec jointe au dossier présente de manière explicite ces évolutions. Les réponses à ces augmentations restent pour partie à trouver avec les collectivités gestionnaires des voiries.</li> <li>- Le trafic aérien n'a pas de raison d'augmenter a priori et les évolutions du bruit "avant-après" fait que certaines zones vont voir le bruit moyen augmenter, d'autre diminuer en fonction de l'évolution des axes d'évolutions aériennes.</li> <li>- Le dossier présente l'impact sur la faune et la flore. Le site présente des enjeux assez limités en état initial. Le renforcement de la trame verte et bleue au nord du site vise au contraire à améliorer significativement les circulations de la faune.</li> <li>- En l'état du dossier, il est prévu que les places visiteurs restent gratuites.</li> <li>- Il n'est pas prévu d'incinération de déchets hospitaliers sur site.</li> <li>- L'hébergement pourra accueillir jusqu'à 420 lits.</li> <li>- Il n'est pas prévu de démolition de la tour à cette heure. Elle servira effectivement probablement d'opération tiroir dans le cadre du projet.</li> </ul>
14	<p>RS.06 : M Claude TRICONNET, 139 rue de la Sagerie – 37550 St Avartin.</p> <p>« Suite à l'enquête d'utilité publique, pour l'entrée des urgences, il est indiqué que l'entrée se ferait rue du Chemin rouge, provoquant une circulation supplémentaire, déjà saturé par la circulation rue de la Sagerie. Pour le parking sur l'ancien terrain de foot, il serait souhaitable qu'il soit mis une haie avec des arbustes persistants afin de limiter le bruit. [...] »</p>	<p>La rue du Chemin Rouge ne devient pas une entrée des urgences. Le seul usage envisagé par le CHU de cette voie est celle d'un recours pour les véhicules sanitaires d'urgence (SMUR, SDIS ou ambulance privée en départ primaire) en cas de difficulté d'accès ponctuel depuis l'avenue de la République.</p> <p>Il est bien prévu de planter autour des aires de stationnement qui se développent au nord du site.</p>
15	<p>RS.07 : Mme MAUDINAS – M. CIBERT [...] Résidence du Grand Cèdre.</p> <p>[...] « Selon l'étude de circulation de TRANSITEC, il est indiqué en 60/70, que le trafic en provenance du bassin Ouest accèdera par l'itinéraire 1, soit rue de la Sagerie, du Vallon des martyrs et du Grand</p>	<p>L'étude Transitec présente de nombreuses hypothèses. Il est aussi mentionné dans cette étude qu'une trajectoire Sagerie-Vallon des Martyres - Grand Cèdre était difficilement envisageable au regard du gabarit des voies en question. La question des accès continue à être étudiée avec les communes et la métropole qui ont cette compétence avec comme objectifs</p>

<p>de garantir un accès de qualité aux usagers du CHU, en tenant compte de la hiérarchie des voies, des riverainetés et des usages.</p>	<p>Je vous confirme que les travaux de création d'un parking à destination des agents du CHU sont en cours au nord du site./Ces parkings sont nécessaires pour compenser la suppression des parkings en entrée de site de Trouseau du fait du démarrage prochain du chantier du nouvel hôpital.</p> <p>Il est complètement normal qu'aucune demande de travaux n'ait été faite puisque ces parkings sont destinés au seul usage professionnel des agents de l'hôpital (il ne s'agit pas d'un parking à usage du public) et ne sont de ce fait pas soumis à déclaration préalable.</p> <p>M. le maire a été informé de ces développements.</p> <p>Je ne sais pas complètement vous répondre sur le caractère pérenne de ce parking. En tout état de cause, il durera au moins le temps du chantier du NHT, c'est-à-dire 5 ans.</p> <p>Sa pérennisation dépendra des développements des projets et en particulier des évolutions en matière de demandes de stationnement sur le site, du transfert modal en fonction de l'arrivée du tramway et des possibilités de développement d'autres formes de parking sur le site.</p> <p>L'entrée à ce parking se fera évidemment par les voies internes du CHU. Il n'est pas prévu d'ouvrir un accès depuis le chemin du Jard.</p> <p>Comme vous l'avez peut-être constaté sur le site ce parking est situé à plus de trente mètres de la rue et une végétalisation du terrain est prévue.</p> <p>Ce point me permet en partie de répondre à votre question sur la localisation des replantations programmées. La frange nord du site sera</p>
<p>cède, malgré l'é étroitesse des voies. A ce jour, la circulation rue du Grand Cèdre est déjà saturée. Qu'en sera-t-il en 2028 avec 8 000 agents + visiteurs + patients ? Sans oublier la période des travaux sur 5 ans ?</p> <p>Notice architecturale et paysagère 8/43, il est indiqué un parking derrière le CPTS actuel, zone normalement affectée à un espace paysager ? Ce parking ne figure pas sur les plans de stationnement prévus. [...] »</p> <p>MO.02 :Claude.gomes@free.fr -17 chemin du Jard. St Avertin</p> <p>Envoyé : mercredi 16 février 2022 16:38</p> <p>[...]Je suis allé à la Mairie de St Avertin pour voir le commissaire enquêteur et avec les personnes présentes, nous avons été surpris que l'enquête publique et les plans du projet ne concerne que Chambray.</p> <p>Le commissaire enquêteur nous ayant dit qu'il n'avait aucune information sur St Avertin.</p> <p>Comme je vois que les engins d'Eiffage sont action, pourriez-vous nous dire ce qu'il en est car d'après la responsable de l'Urbanisme de St Avertin, il n'y a pas de demande de travaux ou de permis déposé ?</p> <p>Est-ce un parking provisoire ou définitif? S'il est provisoire, pour quelle durée avant sa "destruction"?</p> <p>Où sera-t-il positionné par rapport au terrain de foot, éloigné des maisons ou pas?</p> <p>Par où se fera l'entrée de ce parking?</p> <p>Quels seront les jours et horaires d'utilisation?</p> <p>A qui servira ce parking?</p> <p>Y aura-t-il des nuisances (bruit, pollution...)</p> <p>Où seront plantés les arbres en remplacement de ceux qui ont été abattus?</p> <p>A ce sujet, est ce qu'il était nécessaire d'abattre autant d'arbres?</p> <p>Dernier point, pourquoi ne pas avoir rénové les bâtiments actuels plutôt que d'en construire des nouveaux, coté environnement je ne suis pas certain que soit mieux. Merci pour l'intérêt que vous consacrerez à ces questions que la plupart des riverains se posent. [...]</p>	<p>de garantir un accès de qualité aux usagers du CHU, en tenant compte de la hiérarchie des voies, des riverainetés et des usages.</p> <p>Je vous confirme que les travaux de création d'un parking à destination des agents du CHU sont en cours au nord du site./Ces parkings sont nécessaires pour compenser la suppression des parkings en entrée de site de Trouseau du fait du démarrage prochain du chantier du nouvel hôpital.</p> <p>Il est complètement normal qu'aucune demande de travaux n'ait été faite puisque ces parkings sont destinés au seul usage professionnel des agents de l'hôpital (il ne s'agit pas d'un parking à usage du public) et ne sont de ce fait pas soumis à déclaration préalable.</p> <p>M. le maire a été informé de ces développements.</p> <p>Je ne sais pas complètement vous répondre sur le caractère pérenne de ce parking. En tout état de cause, il durera au moins le temps du chantier du NHT, c'est-à-dire 5 ans.</p> <p>Sa pérennisation dépendra des développements des projets et en particulier des évolutions en matière de demandes de stationnement sur le site, du transfert modal en fonction de l'arrivée du tramway et des possibilités de développement d'autres formes de parking sur le site.</p> <p>L'entrée à ce parking se fera évidemment par les voies internes du CHU. Il n'est pas prévu d'ouvrir un accès depuis le chemin du Jard.</p> <p>Comme vous l'avez peut-être constaté sur le site ce parking est situé à plus de trente mètres de la rue et une végétalisation du terrain est prévue.</p> <p>Ce point me permet en partie de répondre à votre question sur la localisation des replantations programmées. La frange nord du site sera</p>

<p>largement boisée.</p> <p>Les abattages qui sont en cours et qui vont se poursuivre sont ceux strictement nécessaires à la réimplantation de l'hélistation sur le site.</p> <p>La question de la rénovation de la tour plutôt qu'une création avait été étudiée dans le cadre des études de faisabilité en 2015-16 et n'avait pas été retenu pour des raisons liées à la complexité de tels travaux en site occupé, de l'inadaptation de la tour aux exigences d'un confort patient plus aux standard actuel et d'un coût qui in fine ne s'avérerait pas si compétitif.</p> <p>En espérant que les réponses aux questions que vous soulevez répondront à vos attentes. Je vous prie de bien vouloir agréer mes salutations respectueuses.</p> <p>Plan des accès fourni dans l'étude d'impact.</p>	
<p>17</p> <p><b>RP.01</b> : louis.lesaint@hotmail.fr</p> <p>« Pouvez-vous m'indiquer, dans la quantité de documents à consulter, où se trouve le document décrivant l'accessibilité des ambulances (privées, publiques et pompier)[...]»</p>	<p><b>RP.01</b> : louis.lesaint@hotmail.fr</p> <p>« Pouvez-vous m'indiquer, dans la quantité de documents à consulter, où se trouve le document décrivant l'accessibilité des ambulances (privées, publiques et pompier)[...]»</p>
<p>18</p> <p><b>RP.02</b> : Mme LEFEBVRE Florence, médecin du travail en retraite, exerce à l'hôpital jusqu'en 2021 -- <a href="mailto:lefebvre.fl@wanadoo.fr">lefebvre.fl@wanadoo.fr</a> --</p> <p>« [Permis ...] Bonjour</p> <p>Le projet a t il suffisamment pris en compte la nécessité de pouvoir "isoler "une partie de l'hôpital tout en assurant son fonctionnement correct (pour les usagers et les agents) en cas de survenue d'épidémie pouvant être plus sévère que le covid ?</p> <p>idcm en cas de catastrophe risque NRBC</p> <p>Dans le même registre, les flux logistiques doivent pouvoir être facilement séparés avec de base une séparation propre \ sale</p> <p>La problématique du manque de lits étant récurrente, même avec les évolutions des techniques médicales, le maintien, pour le moins, du nombre actuel de lits paraît une nécessité.</p> <p>L'organisation du travail future doit, dans la mesure du possible, être réfléchie avec les professionnels en même temps que l'agencement des</p>	<p>Les projets NHT et NHC ont été complètement revus en phase APS pour répondre à l'enjeu de résilience face à une crise sanitaire comparable à celle du COVID. Des zones épidémiques ont été ajoutés, les services de soins critiques ont été adaptés avec une gestion hygiénique sectorisée qui vise à traiter cette problématique, les chambres doubles ont été limitées au strict minimum et les circuits épidémiques ont été étudiés en fonction de la charge contagieuse.</p> <p>La question des situations sanitaires exceptionnelles a également été prise en compte, le CHU étant un établissement devant pouvoir répondre à ces enjeux. En cas d'arrivée ponctuelle, un box dédié NRBC peut être mis en place dans les urgences avec un accès direct depuis l'extérieur. En cas d'afflux massif, c'est le dispositif de lignes mobiles de décontamination qui serait déployé à l'arrière des urgences.</p> <p>La gestion des flux logistiques a été prise en compte par le projet.</p> <p>La question de l'organisation du travail est évidemment un sujet de</p>

	<p>locaux pour optimiser les soins et les conditions de travail et ainsi réduire les coûts ultérieurs. La prise en compte de l'environnement est intéressante. Bonne lecture. [...] »</p>	<p>préoccupation importante pour le CHU. Le cadre spatial pose déjà certains principes qui seront affinés avec les équipes soignantes pour améliorer la prise en charge des patients autant que la qualité de vie au travail des personnels.</p>
19	<p><b>RS.08</b> : Mme Marion DUFOUR, 111 rue de la Sagerie – St Avertin – [...] « Google et via Michelin indiquent que l'on peut rejoindre l'avenue du général de Gaulle depuis la rue de la Sagerie par le chemin du Jard. Un portail fermé à clef rend le passage impossible. Serait-il envisageable d'ouvrir cet accès aux piétons ? »</p>	<p>Le portail au bout du chemin du Jard est fermé. Cette liaison théorique que propose Google n'existe pas dans les faits.</p>
20	<p><b>RS.09/LS.02</b>: Lettre de M. Laurent RAYMOND, Maire de Saint-Avertin. [...] J'ai pris connaissance du projet de permis de construire et de l'autorisation environnementale par l'enquête publique qui nous a été communiquée par arrêté préfectoral le 21 janvier 2022. Dans le cadre de cette procédure participative, je vous prie de bien vouloir prendre en considération les remarques formulées ci-dessous. En premier lieu, je tiens à souligner que je suis très favorable à ce projet dont je souhaite vivement la concrétisation. Le regroupement des services hospitaliers sur un site unique est primordial pour assurer un rayonnement à l'échelle régionale, et ainsi garantir aux usagers des soins de qualité au moyen d'une organisation optimisée. Mes préoccupations principales concernent l'accessibilité au site et le nombre de places de stationnement mises à disposition. En effet, l'accès exclusivement prévu sur l'avenue de la République ne m'apparaît pas satisfaisant. Le passage du tramway sur cette départementale engendrera des contraintes de circulation fortes le long de cette voirie structurante qui supporte 21 000 véhicules /jour. Ces contraintes entraîneront des difficultés d'accès pour les urgences et une augmentation réelle du flux de circulation sur des voiries secondaires permettant l'accès au site. Ces voiries présentent un gabarit insuffisamment dimensionné pour accueillir un trafic d'une telle densité (rue de Cornery, rue de Branchoire, rue de Beugaillard, rue de la Sagerie). L'accès secondaire prévu rue du Chemin Rouge n'étant</p>	<p>Ces éléments sont essentiels au bon développement du projet mais relèvent clairement de la compétence des élus communaux et métropolitains. Le fait de limiter la capacité du CHU à développer un parking silo au sud-est du site n'est pas un choix du CHU.</p>

accessible qu'aux seuls véhicules de secours, le désengorgement ne pourra se faire par cet axe. Par conséquent, pour les motifs développés ci-avant, j'appelle de mes vœux à marquer l'arrêt du tramway directement au sein du CHRU et à ne pas poursuivre le tracé jusqu'à la Papoterie. Le deuxième volet de vigilance porte sur le nombre de places de stationnement. Celles-ci sont sous-dimensionnées par rapport aux besoins et ne permettront pas d'accueillir le personnel soignant, les patients et les visiteurs dans de bonnes conditions. La moitié des parkings initialement prévus ne pourront pas être aménagés faute d'autorisation d'urbanisme, et le stationnement aérien créé temporairement semble perdurer au projet final au détriment des espaces verts.

Enfin, les places situées sur les parkings relais créés pour promouvoir l'intermodalité, ont également été revues à la baisse car implantées à proximité d'une zone humide. D'ici 2040, l'aménagement du site va se poursuivre sans que davantage de places de parking n'aient été prévues. Pour l'intérêt commun, il serait opportun de verticaliser le stationnement au niveau du parking relais de la Sagerie ce qui permettrait d'augmenter significativement le nombre de places.

Dans la mesure où l'aménagement du NHT produira un tel impact sur la question des déplacements, je souhaite que ces problèmes d'accès de circulation, et de stationnement soient prises en compte dans le cadre de cette enquête publique. Il est nécessaire que ces aménagements soient réalisés de façon concertée et appréhendés à l'échelle métropolitaine. [...]

**RP.03** : Ivan ROUBY Président Amicale des Grands Champs 8 Rue Honoré de Balzac

37550 SAINT-AVERTIN - [ivan.rouby@orange.fr](mailto:ivan.rouby@orange.fr)

[...] Les habitants du lotissement des Grands Champs se sont réunis en association en 1970. riverains du CHRU et évidemment des travaux du NHT ils ont émis un certain nombre de doléances que je vais porter à votre connaissance.

Primo : depuis le commencement des travaux sur le site du NHT côté zone entrée Avenue Général de Gaulle à Saint-Avertin (construction

- Les agents du CHU ont déjà accès avec leurs badges au site par l'entrée nord. La création de parking au nord ne modifie en rien ces droits.

- les engins de chantier n'ont pas vocation à rentrer sur le site par le nord ni aujourd'hui (rappel fait aux entreprises des travaux en cours), ni demain dans le cadre du chantier NHT (entrée sud exclusivement)

<p>parking et héliport provisoires), aujourd'hui les résidents s'inquiètent des nombreuses entrées et sorties sur l'Avenue Général de Gaulle et soulignent un nouveau point noir concernant la sécurité routière sur un axe inapproprié à une mobilité nouvelle.</p> <p>Secundo : point qui sera suivi dans les prochains mois, la circulation des convois BTP et des véhicules de chantier sur partie ouest de l'avenue Général de Gaulle; inquiétudes car la partie ouest de l'Avenue Général de Gaulle est une zone qui comporte de nombreuses habitations, une école primaire et collégé avec des déplacements importants de véhicules, à pied et à vélo.</p> <p>Nouveau point noir concernant la sécurité routière sur un axe inapproprié à une mobilité nouvelle.</p> <p>Tertio ; problématique des travaux sur une zone humide avec destruction d'une partie de la "coulée verte" Maubertièrè -- Branchoire (saccage de nombreux chênes âgés de plus de 50 années, vont-ils être remplacés? grande inquiétude des riverains pour cette zone où resurgit une source plus bas dans le quartier.</p> <p>Quarto : problématique sur une visibilité à CT et à MT sur le phasage des travaux. les riverains inquiets de ne pas obtenir des réponses à leurs questions s'insurgent à bon escient sur un manque de communication de la part de la DIRTECH ou de CHRU. ils demandent formellement une réunion sous 2 mois avec la DIR CHRU pour obtenir des réponses sur le phasage et sur les conséquences sur leur vie quotidienne. et au moins une réunion d'information tous les semestres.</p>	<p>- il n'y a aucune destruction de zone humide répertoriée en cours sur le projet, pas plus que d'impact sur une coulée verte "Maubertièrè-Branchoire". Les arbres coupés à l'ouest du site ne sont pas reliés à ce réseau de la trame verte qui est effectivement peu efficace au nord du site, raison pour laquelle nous replantons le double des arbres coupés au nord du site pour renforcer les aménités environnementales.</p> <p>- la question de réunions de riverains est entendue. Nous allons la partager avec le maire de Saint Avertin pour reprogrammer une telle réunion.</p>
<p>22</p> <p>RS.10 : M. Eric VILLEMAGNE 6 rue Elisabeth Vigée Lebrun – St Avertin.</p> <p>« Cette installation est très importante pour St Avertin. Les flux de circulation vont être augmentés alors que notre ville est déjà très impactée par une circulation traversante.</p> <p>Par ailleurs, le parking associé au projet semble insuffisant. En fin pour finir, les travaux du tram en même temps vont rendre encore plus difficile les conditions de circulation. [...] »</p>	<p>Les données sur l'évolution du trafic sont communiquées dans le cadre du dossier d'étude d'impact.</p> <p>Il n'y a pas de circulation traversante nord-sud du site aujourd'hui. Il n'y a pas de raison qu'il y en ait plus demain.</p> <p>Les données sur le stationnement sont également présentées dans le dossier. L'évaluation du transfert modal n'est pas simple à anticiper.</p>



23	<p><b>RS.11 : M. Patrick NOGIER, 12 rue de la Malvoisie – St Avertin</b></p> <p>« Le projet de construction du nouvel hôpital Troussseau à échéance de 2030 sis avenue de la République est nécessaire mais aura un impact très fort sur le trafic routier. En effet l’avenue de la République (RD 943) est passée à deux fois une voie ne pourra donc pas supporter l’ensemble du trafic. Ainsi un report du trafic se fera sur les rues St Avertinoises avec une augmentation du nombre de véhicules sur l’avenue du général de Gaulle (secteur ouest), sur le chemin du Jard et chemin Rouge via la rue de la Sagerie.</p> <p>De plus l’offre de stationnement en surface est bien insuffisante ; qui plus est, elle augmente l’imperméabilisation des sols, dont les conséquences sont préjudiciables à l’environnement. Un parking « silo » aurait été plus judicieux.</p> <p>Enfin, les nuisances sonores générées par l’ensemble des travaux et l’emplacement de l’hélistation auront des conséquences sur la santé des riverains proches de l’opération.</p> <p>*Quid de la ligne 2 du tram (2025) dont les travaux se feront en même temps que le projet de construction du nouvel hôpital (2022-2029) sur l’avenue de la République ? [...]</p>	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d’accès ont fait l’objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p> <p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ne relève pas de la compétence du CHU.</p>
24	<p><b>RS.12 : Mme Catherine LESIMPLE COUTELIER, 118 rue du Grand Cour – St Avertin.</b></p> <p>« Nouvel hôpital Troussseau : conséquences sur le trafic. Le projet est nécessaire mais les moyens mis en place seront à terme insuffisants, voire contre-productifs.</p> <p>Le manque de places de stationnement (200) est un vrai problème. Le tramway devrait s’arrêter au sein du CHRU sans aller jusqu’à la Papoterie ; le coût est élevé (70 millions d’€) avec un risque de circulation contrainte pour se reporter sur la rue de Cormery dont le trafic est déjà important. »</p>	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d’accès ont fait l’objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p> <p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p>
25	<p><b>RS.13 : Mme Brigitte LE BRET, 6 rue des 11 Arpents – St Avertin.</b></p> <p>« Le projet NHT est positif mais cette concentration énorme d’activités médicales va avoir un impact sur notre vie quotidienne en termes d’accès,</p>	<p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p> <p>La gestion du parking relais de la Sagerie ne relève pas de la compétence</p>

	<p>de circulation et de stationnement.</p> <p>Pour cela nécessité de préparer l'arrêt du tram à l'intérieur de l'hôpital (plus facile pour les patients et leurs familles). Ne pas poursuivre le tracé jusqu'à la Papoterie car encombrement au niveau de la circulation automobile et coût trop important pour les collectivités.</p> <p>Enfin, agrandir le parking relais rue de la Sagerie proche de l'autoroute pour permettre l'intermodalité. »</p>	<p>du CHU.</p>
<p>26</p>	<p>RS.14 : Mme Sylviane DALANNOY, 108 rue de la Saboterie -- St Avertin.</p> <p>« Le projet d'agrandissement du CHRU et de la 2<sup>ème</sup> ligne de tram sont intimement liés. Il va falloir prendre en compte l'accessibilité et le nombre de places de stationnement. L'arrêt du tram sur l'Avenue de la République n'est pas cohérent. Cette avenue, certes assez large, ne le sera plus pour absorber le flux de circulation supplémentaire qui va en découler compte tenu du nombre plus importants de soignants, de patient et de visiteurs. Il faudrait déjà que l'arrêt du tram se situe à l'intérieur du CHRU avec une possibilité d'extension future. De plus, le nombre de places de stationnement est insuffisant et mal positionné. Il faudrait prévoir un parking vertical à plusieurs étages afin d'augmenter le nombre de places et que son positionnement soit réfléchi pour que les patients et les visiteurs n'aient pas une distance trop grande à parcourir pour rallier leur lieu de rendez-vous ou de visite. Pensons aux personnes âgées ou à mobilité réduite. En conclusion des modifications doivent être apportées à ce projet. [...] »</p>	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p> <p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ne relève pas de la compétence du CHU.</p>
<p>27</p>	<p>RS.15 : M. C PERIN, 25 rue Léon Brulon – St Avertin.</p> <p>« Tout d'abord il est nécessaire de dire que je suis favorable au projet de nouvel hôpital Troussseau. Toutefois plusieurs points me semblent préoccupants :</p> <p>-Il est regrettable qu'à ce jour le tram n'entre pas dans le site de l'hôpital comme le font actuellement les bus. Certains services seront ainsi éloignés voire très éloignés de la station de l'avenue de la République (jusqu'à 500/700 m).</p>	<p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ne relève pas de la compétence du CHU.</p> <p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p>

	<p>-Le nombre de places de stationnement semble très insuffisant au regard des besoins pour le personnel dont l'effectif va fortement augmenter et d'autre part pour les patients, les familles et les visiteurs en particulier ceux venant du sud de l'agglomération.</p> <p>En espérant que ces points seront réellement pris en compte pour le bien des usagers, du personnel de l'hôpital et des Saint-Averinois. [...] »</p>	
28	<p><b>RP.04</b> : Mme Annie GOLEO rue Miquel – Tour</p> <p>« [...] Il est regrettable que la démolition de l'ancienne tour hospitalière ne soit pas prévue. Le descriptif vante le « jardin des Renaissances » alors que le nouvel hôpital va être dominé par cette tour qui, faute d'entretien suffisant, apparaîtra comme une verrue. Sa démolition aurait permis de dégager la partie Nord des nouvelles constructions et de libérer de la place.[...] »</p>	<p>Le projet ne prévoit effectivement pas la démolition de la tour. Nous ferons en sorte que son entretien ne la transforme pas en verrue.</p>
29	<p><b>RP.05</b> : M. Jacques PORTIER, Président du Forum des associations d'usagers du CHRU de TOURS.</p> <p>« Les 30 associations d'usagers regroupés au sein du Forum souhaitent apporter une contribution à l'Enquête publique ouverte sur le permis de construire du [...] NHT et du [...] NHC.</p> <p>[...]Une remarque liminaire est à faire : la crise sanitaire a permis une révision du programme architectural avec la prise en compte de besoins essentiels – comme le stationnement et l'option de créer exclusivement des chambres seules. Ces deux éléments sont de nature à améliorer notablement le projet à la faveur de compléments de financement octroyés.</p> <p><i>Les éléments suivants sont développés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le regroupement des activités hospitalières sur 2 sites Trouseau et Bretonneau.</li> <li>-I.'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des patients.</li> <li>-I.es aspects « plus collectifs » de l'accueil des patients et de leurs proches.</li> <li>-I.'architecture NHT/NHC.</li> <li>-Design et architectures sont traités avec soin.</li> </ul>	<p>Pas de commentaire particulier.</p>

<p>30</p>	<p>-L'hôpital : jardin des renaissances.  -L'ambition écologique du projet.</p> <p>L.C.02 : M. Christian JOURDAIN, Conseil Syndical – Co-propriété Résidence Gallardon -2 allée Leonard de Vinci -- Chambray Les Tours. Mme MANCOP, Présidente – MM COSNIER, CHERY, BOUC, LA TRACE, THIROUMOURTY, MONTIER, JOURDAIN, membres du CS.</p> <p>« [...] Dans la mesure où ce projet relève de l'intérêt général, prenant en compte l'avis favorable du Conseil municipal de Chambray les Tours, le Conseil Syndical [...] s'interroge sur les conséquences indirectes mais prévisibles des futurs travaux.</p> <p>La préoccupation majeure des résidents porte sur les camions de dessertes nécessaires aux travaux circulants sur l'Avenue de la République, rue de la Cour, celle journalière du personnel de service, sans oublier les usagers fréquentant l'hôpital, à laquelle s'ajoute l'entrée ou la sortie des nombreux véhicules soit près de 300 pour la seule résidence Gallardon [...] ; Cela devrait empirer avec la construction des immeubles bordant la rue Rolland Pilain et avenue de la République.[...]</p> <p>Le Conseil Syndical [...] demande à ce qu'une attention particulière soit envisagée concernant l'accès du site pendant les travaux [...]</p> <p>[...] Nulle mention apparaît concernant les anciens bâtiments dont la tour centrale [...]</p> <p>Des interrogations demeurent sur le nombre de parkings envisagé, sachant qu'à l'heure actuelle les parkings existants sont pratiquement complets. Tout le secteur concerné sera impacté lourdement par les travaux qui vont durer ... un certain temps.</p> <p>[...] une attention toute particulière doit être envisagée sur la desserte des trams, les lieux d'arrêts et bien entendu leurs fréquences ; [...] les résidents de Gallardon auront des répercussions importantes sur leur circulation routière.</p> <p>La construction et les transferts des sites conduiront à une augmentation des ambulances, véhicules de secours et autres et de ce fait ajouter des</p>	<p>La desserte des travaux par les camions n'est pas prévue par la rue de la Cour. La situation du trafic est présentée dans le cadre de l'étude de trafic présente dans le dossier. Un comité de pilotage est mis en place pour traiter les difficultés s'il s'avérait que la gestion du trafic venait à s'aggraver significativement du fait du chantier.</p> <p>La tour n'a pas vocation à être démolie pour l'heure (le budget ne prévoit pas cette démolition).</p>
-----------	--	--

	<p>nuisances dont les habitants de Gallardon seront plus ou moins victimes même si le service au public est reconnu pour le bien-être et secours des citoyens.</p> <p>De plus les travaux hôpitaux et construction de la ligne tram vont se juxtaposer dans la même période, donc augmenter les difficultés. Bien entendu le Conseil Syndical est à la disposition des autorités en charge du dossier avec possibilité de pouvoir aborder les raisons de ses interrogations sur le devenir de leur secteur d'habitation et les conséquences inévitables qui en découleront. [...] »</p>
<p>31</p>	<p><b>RC.06</b> : MM LOYAU Jean-Brice / Marie-Georges, 12 allée le Nôtre -- Chambray</p> <p>« Objet : espace vert – propriétaires 20 (du lotissement) – gestion par syndic La Cour 2 – question : est-il prévu une piste pédestre et cyclable traversant le jardin de l'avenue de la République à l'allée le Nôtre ? [...] »</p>
<p>32</p>	<p><b>RC.07</b> : M. GUIVOISEAU, 20 rue Jacques Monod – Chambray.</p> <p>« 1°- Précision de la circulation rue J. Monod ? Reste-t-elle en sens unique comme actuellement ? La nouvelle configuration de cette rue est prévue pour quelle date ?</p> <p>2°- Serait-il possible de planter les arbres prévus (côté rue J. Monod et F. Dujardin) et ne gênant en rien la construction, le plus rapidement et ne pas attendre 2027 ou 2028, sachant que ces arbres seront efficaces au minimum 15 ans après leur plantation. [...] »</p>
<p>33</p>	<p><b>LS.03</b> : Mme Blandine LENAIN, 1 rue Moreau Chaumier – Saint Avertin.</p> <p>« [...] Ce projet me semble essentiel et inéluctable à la fois pour améliorer la prise en charge des usagers de santé et également pour prendre concrètement en considération la qualité de vie au travail des professionnels de santé. En effet, les locaux actuels ne permettent ni d'accueillir les patients dans les meilleures conditions au vu de leur désuétude et ni d'avoir un environnement de travail adapté. Au-delà des risques et inforts éventuels, ils ne rentrent plus en compétitivité en termes d'attractivité avec les autres établissements de santé locaux et</p>
	<p>Non pas dans le cadre du projet du CHU. Il n'y a d'ailleurs pas de sortie à l'est du site du CHU vers la rue Dujardin.</p>
	<p>La gestion de la rue Jacques Monod ne relève pas de la compétence du CHU mais de la maire. L'évolution du débouché de la rue Jacques Monod sur la voie ouest du CHU se réalisera dans le cadre du projet du tramway. Il n'est pas envisageable de planter d'arbres à l'ouest du site dans la mesure où l'emprise contrainte de la zone de chantier pourrait nécessiter d'y positionner des zones de dépôt de matériaux ou une base vie dans le cadre des chantiers NHT/NHC.</p>
	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway. Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p>

régionaux.

A mon sens, cette restructuration devra avoir comme point de mire la modernisation des technologies et des services, l'optimisation de l'organisation du travail pour les soignants et enfin, la logique de parcours pour le patient avec une organisation simplifiée et cohérente. Dans cette optique, plusieurs points soulèvent mon attention. Tout d'abord, l'accessibilité au site –qui sera certes améliorée par le passage du tramway- avec un seul accès prévu via l'avenue de la République engendra de fortes difficultés de circulation à la fois pour accéder à l'hôpital et aura également un impact important sur la fluidité du trafic routier sur cet axe très emprunté. L'accès au service des urgences pourra aussi subir des difficultés pouvant engendrer des retards de prise en charge. Par conséquent, dans un raisonnement patient-centré, il est primordial de penser l'accessibilité de manière fluide et correctement fléchée. Ce point faisant également partie intégrante de la qualité de vie au travail des soignants.

Le second sens de vigilance dont je fais état est sur le nombre de places de stationnement mis à disposition qui semble insuffisant. Pour exemple, il est facile de constater actuellement les fortes difficultés de stationnement sur les sites de Trousseau et de Bretonneau et il serait peut-être intéressant de capitaliser sur ces faits afin de ne pas reproduire les mêmes problématiques pour les patients, les visiteurs et le personnel de santé.[...]»

34

LS.04 : M. Antonio MARTINS, 8 rue des Tailles – St Avertin

« [...] Stationnements : Le stationnement actuel va être considérablement contraint et risque de conduire à des difficultés d'accès au NHT pour les visiteurs et ses patients.

L'ensemble des services qui vont être regroupés sur ce site dans les prochaines années ne peut s'entendre sans un stationnement efficient tant sur le site que sur les parkings relais à créer ou à développer.

Accès au NTH : La desserte prévue par le tramway et son prolongement jusqu'à la Papoterie impacterait fortement l'accès des automobilistes


La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.

Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.



	<p>arrivant du périphérique sud et du sud-ouest du département pour se rendre au seul accès prévu sur l'Avenue de la République. Le terminal de la ligne du tramway à l'hôpital serait plus judicieux pour une meilleure desserte. Une concertation tripartite entre les communes de Saint-Avertin, Chambray-les-Tours et la Métropole s'impose pour trouver les solutions pérennes qui optimiseront ce beau projet. »</p>	
<p>35</p>	<p><u>LS.05</u> : M. Jean-Michel PERCHERON, 6 rue de la Houssaye – St Avertin.</p> <p>« [...] En premier lieu, habitant à coté de l'hôpital, je suis tout à fait favorable à ce projet avec le regroupement des différents services hospitaliers, nous avons un CHRU avec des soins de qualité et avec un rayonnement régional qu'il faut valoriser avec une desserte correcte. [...] trois points principaux me semblent à prendre en compte :</p> <p><u>La desserte de l'hôpital trousseau</u> : Les hôpitaux sont des services publics indispensables à la population ; desservir ce site en permettant au tramway de rentrer directement dans l'enceinte de l'hôpital pour les patients, les visiteurs ou le personnel me semble primordial. De plus, la mobilité en vieillissant devient difficile pour les plus âgés... (la plupart des grosses villes desservent quand elles le peuvent, l'intérieur du site de l'hôpital).</p> <p><u>Parcours Trousseau la Papoterie</u> : Ce parcours prévu sur l'avenue de la République avec un parking relai a un coût élevé ; ce projet est déjà revu à la baisse ce qui engendrera des contraintes de circulation importantes autour de l'hôpital et des flux secondaires importants sur notre commune. A ce titre nous sommes déjà impacté par la circulation. C'est une aberration.</p> <p><u>Manque de stationnements</u> : Sur le site de l'hôpital, le stationnement ne me semble pas avoir été correctement pris en compte pour les années à venir. Nous aurons un problème rapidement et c'est maintenant au moment de l'étude qu'il faut y songer, pas comme à chaque fois, plus tard...</p> <p><u>Conclusion</u> : Un hôpital, pour fonctionner correctement dans de bonnes</p>	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway. Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p>

	<p>conditions, a besoin d'une accessibilité facile et un nombre de stationnements important pour accueillir le personnel et les visiteurs. [...]</p>	
<p>36</p>	<p><b>I.S.06 :</b> Mme Sylvie GAUTHIER, 6 rue de la Houssaye – St Avertin  « [...] En premier lieu, je suis tout à fait favorable au regroupement des services hospitaliers sur un même site Cela limitera les déplacements des patients pour les consultations externes et sera surtout bénéfique pour obtenir de meilleurs soins. [...] il me paraît indispensable d'optimiser les parkings nécessaires tant pour le personnel soignant que pour les patients et les visiteurs, et notamment le parking relais de la Sagerie, situé sur le futur tracé du tram. L'accès au CHRU, [...] engendrera une circulation importante de véhicules qui se fera principalement par l'avenue de la République mais aussi par certaines rues de St Avertin qui ne sont pas prévues pour une telle augmentation de circulation. [...] il est indispensable que le tramway rentre directement dans l'enceinte de l'hôpital afin de permettre un accès proche de l'entrée des services et limiter ainsi la circulation et le stationnement de véhicules.  Les hôpitaux Bretonneau et Trousseau sont des services publics indispensables et il m'apparaît primordial que le tramway desserve au plus près les entrées de ces bâtiments. Poursuivre la ligne de tram jusqu'à la Papoterie pour desservir un parking relai est une aberration compte-tenu de la baisse de places de parking prévues car situé à proximité d'une zone humide. [...]</p>	<p>La gestion du parking relais de la Sagerie ne relève pas de la compétence du CHU.  Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p>
<p>37</p>	<p><b>LS.07 :</b> M. Frédéric DAGORET, 47 boulevard Paul Doumer – Saint Avertin.  « [...] je considère ce projet comme favorable à la population tourangelle. Néanmoins je note que le stationnement sur ce nouveau site va révéler rapidement des gros problèmes : Parkings en sous-sol insuffisants (800 places ?) -- Parkings concernant le personnel en aérien insuffisants également, et quid des autorisations d'urbanisme pour construire de nouveaux parkings ? – Ce qui va à dire que les rues adjacentes (Rue Mansard, rue de la Petite Alouette, Avenue de la République, rue de la</p>	<p>Un parking non ouvert au public (ce qui est le cas pour les parkings intérieurs du site sous contrôle d'accès) n'est pas soumis à autorisation.  La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.  La verticalisation du parking relais de la Sagerie ne relève pas de la compétence du CHU.  Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ou sa poursuite</p>

	<p>Branchoire) vont être vite saturée par le stationnement ainsi que par la circulation. Ces voies ne sont pas adaptées à une circulation aussi intense pour un établissement de ce type.</p> <p>Peut-être qu'un aménagement de parking relais de la Sagerie nécessiterait un agrandissement par verticalité ? Je pense que le passage du tramway qui à mon grand regret ne rentrera pas dans l'enceinte du NHT. Il est nécessaire que la station de tram s'arrête au niveau de l'hôpital et non vers la Papoterie afin d'éviter les flux de circulation sur les autres axes (rue de Cormery, avenue du Général de Gaulle sur St Avertin. [...] »</p>	<p>vers la Papoterie ne relève pas de la compétence du CHU.</p>
38	<p>I.S.08 : Evelyne et Jean-Louis DUPUY, Saint-Avertin.</p> <p>« [...] Nos principales préoccupations sont : l'accès prévu uniquement par l'avenue de la République sera très difficile avec le passage du tramway, celui-ci posera des problèmes de circulation notamment, rue de Cormery, rue de la Branchoire et rue de Beugaillard qui est déjà très dense, d'où la nécessité de l'arrêt du tramway impérativement au CHRU. Notre autre préoccupation les places de stationnement sont insuffisantes pour assurer l'accueil du personnel soignant, les patients et les visiteurs. »</p>	<p>Le cheminement du tramway à travers ou devant le CHU ne relève pas de la compétence du CHU.</p> <p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p>
39	<p>RS.16 : Philippe COUMBAT, 20 rue des Placiers -- Saint-Avertin</p> <p>« [...] Plusieurs constats par rapport au projet amènent des interrogations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les parkings nécessaires pour les soignants dont le nombre va considérablement augmenter et les visiteurs : leur nombre doit être notablement augmenté.</li> <li>-L'accès au nouvel hôpital, la distance entre l'arrêt du tram et certains services, dont la psychiatrie, les rues d'accès par rapport au nombre de véhicules.</li> <li>-Il semble absolument utopique d'envisager le transfert de Bretonneau sur Trousseau à terme, vu les problèmes sus-cités. »</li> </ul>	<p>La question du nombre de places de stationnement à terme ainsi que les conditions d'accès ont fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, la métropole et le syndicat des mobilités avec une incertitude importante qui se situe dans le transfert modal sur le tramway.</p> <p>La question sur le regroupement Bretonneau sur le site de Trousseau est hors de propos à ce stade.</p>
40	<p>RC.08 : M. GERBE Roland, 15 rue Félix Dujardin -- Chambray</p> <p>« Hélistation : il n'est pas prévu semble-t-il de mur antibruit autour de l'emplacement destiné à l'hélicoptère. Est-il possible d'envisager une plateforme réduisant la dispersion du bruit selon un schéma qui pourrait être :</p> 	<p>L'installation d'une hélistation est particulièrement réglementée. Fin l'espèce aucune remontée telle que figurée sur le schéma ne saurait être mise en œuvre. Il est également important de comprendre que le bruit émis ne l'est pas (loin s'en faut) à l'approche de la surface de contact. L'usage des matériaux de construction est également encadré par les</p>

<p>exigences fonctionnelles de cette hélisation (béton, acier, aluminium) essentiellement pour des raisons de solidité et de tenue au feu. Des cylindre-blocs d'amortissement de la structure sont prévus pour limiter les transmissions de vibrations.</p>	<p>Est-il prévu une aire d'atterrissage isolée par exemple en matériau bois-béton, résistant, amortisseur de vibrations et de propagation de sons. »</p>
<p>1 – 2500 rotations, cela fait en moyenne effectivement 7 par jours. Ces rotations existent déjà et n'empêche pas les oiseaux de trouver moyen de se développer demain.</p> <p>2 – A cette heure, il n'est pas prévu de garder cette hélisation temporaire à terme, l'hélisation du CHU devant trouver sa place au dessus des urgences, des blocs opératoires et des services de soins critiques.</p> <p>3 – Le parking Nord comportera 250 places pour les agents.</p> <p>4 – L'espèce mentionnée n'a pas été identifiée comme présente dans le cadre du travail documentaire et de terrain conduit par le bureau d'étude spécialisé. L'angle nord-est du terrain d'emprise du terrain de foot a vocation à voir son caractère naturel amplifié.</p> <p>Nous serons attentif à la question des écoulements d'eau mais des noues et bassins de rétention ont été mis en œuvre pour la gestion du pluvial de ces parkings.</p> <p>5 – L'avenue Charles de Gaulle n'a pas vocation à cette heure d'être plus ouverte qu'elle ne l'est. Son usage par les poids-lourds n'est pas prévu ni pendant ni après le chantier.</p>	<p>41 MO.03 : Mme PINON – Saint Avertin – Nord du site</p> <p>Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents mis en ligne, je vous prie de trouver ci- dessous mes observations et propositions sur le projet du nouvel Hôpital Trousseau :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dans le document PC ANNEXES, Annexe 2_Notice Hélisation – 5.3 ETAT PRÉVISIONNEL DES MOUVEMENTS, il est mentionné une fréquence de vol de 2 500 mouvements par an.</li> </ol> <p>Je suis étonnée que l'étude sur l'impact environnemental ne tienne pas compte de cette fréquence de vol importante. En effet, certaines espèces d'oiseaux diurnes ou nocturnes protégées sont dérangées par ces rotations qui seront en moyenne de 7 par jour, chaque jour de l'année. Dans la réalité, les vols étant regroupés (pour une raison que j'ignore), ce seront plus ou moins à une quinzaine de rotations par jours auxquelles il faut s'attendre.</p> <p>Cette étude n'est donc pas complète.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Devenir de l'hélisation temporaire</li> </ol> <p>Je ne vois aucune information sur le devenir de l'hélisation temporaire. Sera-t-elle bien détruite comme cela a été communiqué de manière informelle.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Les différents plans ne montrent pas la zone NORD du projet Trousseau.</li> </ol>

Je suis étonnée de visualiser un parking sur le plan ci-dessous, mais de ne trouver aucune mention de ce parking sur les différents permis de construire.

Cependant, j'ai bien noté que l'article R.421-19 du code de l'urbanisme précisait qu'un permis de construire n'était pas utile car l'aire de stationnement n'est pas ouverte au public.

Il n'est pas fait mention du nombre de places prévus pour ce parking.

#### **4. Trame verte**

Cette zone « Trame verte » doit être amplifiée car l'étude sur l'impact environnemental ne tient pas compte de la présence d'une espèce protégée : l'amphibien *Salamandra salamandra*.

Je précise que l'étude d'impact environnemental aurait dû être plus précise. En effet, en page 50, il est mentionné que la partie nord n'est pas une zone humide. Je suis étonnée, ou peut-être que ma définition de zone humide n'est pas la même que celle de l'enquête. Riverains immédiats, nous constatons régulièrement l'apparition de points d'eau temporaires et la présence d'amphibiens.

Les dégâts sur cette zone sont malheureusement déjà faits avec les tonnes de terre déplacées.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que la parcelle Nord de Trouseau (ancien terrain de football) restait gorgée d'eau en cas de fortes précipitations, pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Suite aux surélévations de niveau réalisées lors des travaux du parking, je m'inquiète que ces eaux ne ruissèlent désormais en grande quantité vers ma parcelle et mon habitation. Possibilité qui me semble tout à fait plausible dans l'hypothèse où la surface dudit parking serait artificialisée par du bitume ou tout autre revêtement nuisant à la pénétration de l'eau dans le sol.

## 5. Ouverture à la circulation de l'accès Avenue du Général de Gaulle

Il est important de mentionner qu'avec l'ouverture de l'accès Avenue du Général de Gaulle, la circulation va s'amplifier.

A toutes fins utiles, je vous rappelle qu'à proximité il y a une école maternelle, école primaire mais également collège. Il est important que l'hôpital Trouseau, qui a commandé les travaux, puisse se mettre en relation avec la mairie de St Avertin, afin que la sécurité de tous soient assurés.

Concrètement, avec l'ouverture déjà effective de cet accès aux seuls salariés de l'hôpital, on peut remarquer une circulation en hausse, notamment dans l'avenue de Beaugailard (sens Nord-Sud) et la rue de Grand-Cour. Je m'inquiète donc de l'ouverture de ces voies aux transits des camions (risques aux personnes).

« Hélistation : il n'est pas prévu semble-t-il de mur antibruit autour de l'emplacement destiné à l'hélicoptère. Est-il possible d'envisager une plateforme réduisant la dispersion du bruit selon un schéma qui pourrait être :  /

Est-il prévu une aire d'atterrissage isolée par exemple en matériau bois-béton, résistant, amortisseur de vibrations et de propagation de sons. »